

SERVICES COURANTS

II A

SERVICES DE PASSEPORTS

II A 1

Aux termes du décret du Conseil 1391 du 21 juin 1909, le SEAE est responsable de l'administration des affaires consulaires et de l'utilisation des passeports. Depuis 1909, le Ministère délivre les passeports aux Canadiens conformément aux dispositions de divers décrets du Conseil, le dernier datant de janvier 1973 (C.P. 1973-17). Ce dernier règlement est en révision et on procède actuellement à la rédaction d'un projet de décret sur les passeports canadiens.

Même si l'on considère la délivrance des passeports comme étant une fonction consulaire exécutée par les fonctionnaires consulaires dans les postes à l'étranger, c'est le Bureau des passeports et non le Bureau des affaires consulaires, à Ottawa, qui est responsable de la politique et de l'administration des passeports. Ceux-ci sont délivrés au Canada, soit par le Bureau des passeports à Ottawa, soit par l'un des bureaux régionaux des passeports au pays.

La délivrance des passeports est une activité importante, comme le démontre le tableau suivant:

<u>Année financière</u>	<u>Nombre total de nouvelles délivrances</u>	<u>Passeports délivrés par les postes à l'étranger (1)</u>	<u>Revenu brut des passeports (2)</u>
1975/76	614 463	36 819	\$6 287 000
1976/77	681 005	38 663	8 323 000
1977/78	745 076	40 490	9 170 000
1978/79	738 890	42 796	9 154 000
1979/80	711 670	44 337	8 711 000

Note 1: Ces chiffres sont compris dans les totaux de la deuxième colonne.

Note 2: Chiffres ronds. Comprend certains droits perçus pour des services autres que la délivrance de nouveaux passeports, par exemple l'ajout du nom acquis par mariage. Les chiffres donnés pour 1976/1977 reflètent l'augmentation du droit de délivrance d'un passeport qui est passé de \$10 à \$12 le 1er avril 1976; l'augmentation de \$12 à \$20 n'est entrée en vigueur que le 6 juin 1980, après l'expiration de l'année financière 1979/1980.

Le nombre total de délivrances augmente assez rapidement après 1975/1976, culmine en 1978/1979 et diminue par la suite, ce qui tend à confirmer l'impression que le nombre de Canadiens qui se rendent à l'étranger, (ailleurs qu'aux États-Unis) a commencé à décliner. Par contre, le nombre de passeports délivrés par les postes à l'étranger traduit une